

# Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes 2026

28-29-30 août 2026

Golf de La Sorelle

Domaine de Gravagneux – 01320 Villette sur Ain

Les modifications 2026 sont surlignées en gris

## Conditions de participation pour les clubs

Le Championnat Départemental des Clubs est une compétition par équipes réservée aux associations sportives des Golfs de l'Ain. Celles-ci doivent être à jour de leur cotisation au Comité Départemental de l'Ain.

Les clubs participants s'engagent à offrir aux membres du club hôte deux départs de 4 joueurs par jour de championnat. Une semaine à l'avance, les clubs communiquent au club hôte les horaires des départs disponibles. Les membres intéressés s'adressent uniquement au secrétariat de leur club qui gère seul les réservations.

**Conditions de participation pour les joueurs.** Les joueurs, de statut amateur, doivent à la date limite d'inscription :

- être licencié dans le club qu'il représente et être membre de son Association Sportive
- être à jour du certificat médical ou du questionnaire de santé (cf. vade-mecum FFG 2026).
- figurer sur la liste de composition d'équipe de leur club.

**Constitution des équipes** Les équipes sont constituées de 3 séries Adultes, d'une série Jeunes et d'une série Pros.

## Constitution des séries

**Sexe :** Chaque série peut être composée uniquement de dames, uniquement de messieurs ou être mixte.

**Âge :** Les séries **Adultes** comprennent les joueurs et joueuses **nés en 2006 ou avant**.

La série **Jeunes** comprend les joueurs et joueuses **nés de 2007 inclus à 2019 inclus**.

Chacune des trois séries Adultes pourra comprendre un joueur « Jeune » et un seul ; celui-ci restera dans la série adulte où il est inscrit pour tout le Championnat.

**Index :** index FFG à la date limite d'inscription sur Extranet soit le **8 août 2026** à minuit.

En série Jeunes, la limite d'index est calculée en fonction de l'âge obtenu dans l'année soit  $\text{âge} + \text{index} \leq 53,4$ .

Exemple, pour un jeune né le 24 déc. 2014 soit 12 ans dans l'année, l'index maxi est 41.4 ( $53,4 - 12 = 41,4$ ). Pour 8 ans, index  $\leq 45,4$

Séries	Index	Vendredi (série Jeunes) Samedi (séries 1-2-3) Simples	Dimanche (toutes séries) Foursomes Pro en simples	Repères Messieurs	Repères Dames
Série Jeunes	âge + index $\leq 53,4$	3 joueurs = 3 simples	Pas de foursomes Jeunes	Repères	selon l'âge
1 <sup>re</sup> série	$\leq 10,4$	4 joueurs = 4 simples	4 joueurs = 2 foursomes	2	4
2 <sup>e</sup> série	10.5 – 17.4	4 joueurs = 4 simples	4 joueurs = 2 foursomes	3	5
3 <sup>e</sup> série	17.5 – 24.4	3 joueurs = 3 simples	2 joueurs = 1 foursome	3	5
Série Pros		-	1 Pro = 1 simple	2	4

- Le nombre maximum d'équipiers potentiels de chaque série est égal au double du nombre de joueurs prévus pour disputer les simples.
- Chaque joueur joue uniquement dans la série où il est inscrit et ce, durant tout le championnat.
- Les clubs qui ne peuvent remplir une série peuvent surclasser un joueur au maximum par série.

**Les joueurs surclassés** appartiennent à la série immédiatement supérieure et sont pris par ordre d'index (le meilleur index de la série supérieure est surclassé en premier). Pour la 3<sup>e</sup> série, les joueurs surclassés devront avoir un index maxi de 28.4 Dès lors qu'un joueur est surclassé, il reste dans sa nouvelle série pour les deux jours.

- Pour un club qui ne pourrait présenter qu'un seul joueur en série Jeunes, le score manquant pour cette série sera égal au plus mauvais score Jeunes retenu tous clubs confondus + 5 points. De même, si un club ne peut présenter aucun joueur en série Jeunes, les deux scores retenus pour cette série seront tous deux égaux au plus mauvais score retenu tous clubs confondus + 5 points. Ceci pour le calcul des points Bonus Jeunes

Aucune dérogation par le Comité n'est envisageable si une solution existe dans le présent règlement.

**Pros :** Le Pro devra être attaché en tant qu'enseignant au club qu'il représente. En cas d'indisponibilité justifiée de son Pro-enseignant, le club concerné devra faire parvenir sa demande d'inscription d'un nouveau Pro-enseignant au minimum une semaine avant le début de l'épreuve au Comité d'organisation qui décide de la recevabilité de l'inscription. Ce nouveau Pro-enseignant devra appartenir à un club de l'Ain de préférence (dans tous les cas, a minima à un club de la ligue AURA).

En cas d'absence de Pro pour un club, le score retenu comme score Pro est le plus mauvais score 1<sup>ère</sup> série retenu tous clubs confondus converti en points stableford brut moins 5 points.

Les départs des Pros se font par ordre inverse des résultats provisoires des clubs à l'issue du samedi.

Les Pros absents à la remise des prix ne pourront pas recevoir leur enveloppe.

**Forme de jeu :** Série Jeunes et Séries Adultes amateurs (simples et foursomes) 18 trous en strokeplay score maximum Par+4 Série Pro : 18 trous en stableford brut

Les Pros jouent en simple stableford brut le dimanche.

**Repères de départ :** Les séries 1 et pros jouent des repères II (blancs-hommes) et IV (bleus-dames). Les séries 2 et 3 jouent des repères III (jaunes-hommes) et V (rouges-dames). En série Jeunes, les jeunes nés de 2012 à 2019 inclus (Benjamins, Poussins, Poucets, U8) partent des repères « Jeunes » homologués FFG selon leur tranche d'âge (voir doc. « Repères Jeunes »). Les Jeunes nés de 2011 à 2007 inclus partent des repères III (jaunes) pour les garçons ou V (rouges) pour les filles. Le vendredi, la présence d'au moins un adulte est obligatoire dans chaque partie Poucets et U8. (rappel : cadets autorisés pour tous les jeunes).

<b>Vendredi 28 août : simples Jeunes</b> <b>Samedi 29 août : simples adultes</b>	<b>Dimanche 30 août 2026</b> <b>Foursomes (séries 1-2-3) et série Pro</b>	<b>Repères Messieurs</b>	<b>Repères Dames</b>
Série « Jeunes » 3 joueurs = 3 simples 2 meilleurs scores bruts pris en compte → points « Bonus »	Pas de foursomes Jeunes	Repères (voir	selon l'âge ci-dessus)
1 <sup>ère</sup> série : 4 joueurs = 4 simples 3 meilleurs scores bruts pris en compte	1 <sup>ère</sup> série : 4 joueurs = 2 foursomes	2	4
2 <sup>ème</sup> série : 4 joueurs = 4 simples 3 meilleurs scores bruts pris en compte	2 <sup>ème</sup> série : 4 joueurs = 2 foursomes	3	5
3 <sup>ème</sup> série : 3 joueurs = 3 simples 2 meilleurs scores bruts pris en compte	3 <sup>ème</sup> série : 2 joueurs = 1 foursome	3	5
	Série Pros : 1 joueur = simple Stableford brut	2	4

➔ **Points « Bonus » Jeunes :** La série Jeunes apporte des points de Bonus sur le même principe que les points Bonus du Championnat Seniors de l'Ain. Le classement des clubs se fait sur l'addition des 2 meilleurs scores bruts Jeunes. Le 1<sup>er</sup> club marque le maximum de points soit 3pts x nombre de clubs participants (ex. 11 clubs inscrits = 33 pts), le 2<sup>e</sup> marque le maximum de points moins 3 points, le 3<sup>e</sup> marque le nombre maximum moins 6 points, etc. en diminuant de 3 points jusqu'au dernier club classé qui marque 3 pts.

➔ Le classement final des clubs se fait en additionnant les scores bruts des deux jours comme suit puis en retranchant le score stableford brut du Pro ainsi que les points « Bonus » Seniors et Jeunes.

3 meilleurs scores bruts de la 1 <sup>ère</sup> série du <b>SAMEDI</b> + 3 meilleurs scores bruts de la 2 <sup>ème</sup> série du <b>SAMEDI</b> + 2 meilleurs scores bruts de la 3 <sup>ème</sup> série du <b>SAMEDI</b> + totalité des scores bruts des foursomes du <b>DIMANCHE</b> - moins le score Stableford brut du Pro - moins les points « Bonus » du Championnat Seniors du mercredi - moins les points « Bonus » de la série Jeunes du vendredi
---

Le club qui finit premier remporte le trophée de Champion des Clubs de l'Ain qu'il conservera durant une année et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Les clubs terminant 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> seront également primés.

En cas d'égalité entre des clubs pour la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> place, il sera joué un play-of trou par trou entre les Pros des clubs concernés sur 4 trous maximum. Si les pros n'ont pas réussi à se départager, le départage se fera comme suit :

1) Meilleur score brut 1<sup>ère</sup> série en simple. 2) Somme des foursomes en 1<sup>ère</sup> série 3) Somme des foursomes en 2<sup>ème</sup> série 4) Scores des foursomes en 3<sup>ème</sup> série.

**Comportement et étiquette** cf. Hard card 2026 §13. Règle 1-2. Notamment, outre les joueurs, cadets, capitaines : « En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club ».



**Interdiction de fumer** Ce Championnat incluant des Jeunes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour. Toute infraction sera assimilée à une infraction au code du comportement (cf. vade-mecum FFG 2026).

### **Intempéries et circonstances exceptionnelles / suspension de jeu**

Dans le cas où le déroulement du championnat est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve se réunit puis communique aux capitaines les décisions qui conviennent à une poursuite ou à une conclusion équitable du Championnat. Dans tous les cas, le classement des clubs (provisoire ou définitif) ne peut être établi qu'à partir d'un même nombre de scores réalisés par club et par série.

### **Règlements et Comité de l'épreuve**

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves par équipes des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2026). Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Le Comité d'épreuve est constitué de 5 membres ou de leur représentant : le Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain et un membre du Comité de golf de l'Ain désigné par celui-ci, un ou deux membres (selon qu'il y a un ou deux arbitres) de l'AS du club hôte désigné par le Président de l'Association Sportive du Club hôte, du ou des arbitres. Le Comité Départemental de Golf de l'Ain est seul juge pour tout ce qui concerne le Championnat des Clubs de l'Ain, son organisation et l'application des règlements. Le capitaine d'une équipe est seul habilité à porter réclamation.

### **Inscriptions**

L'inscription de la totalité des équipiers potentiels (y compris les Pros) se fait **sur Extranet au plus tard le 08/08/2026**. Cette inscription garantit les index à la date limite d'inscription et permet le contrôle par les clubs eux-mêmes des licences, AS et certificats médicaux ou questionnaires de santé 2026.

La répartition des équipiers potentiels dans chaque série est à envoyer par les clubs par mail en format .pdf **au plus tard le 8 août 2026** à la Commission sportive du Comité départemental de l'Ain [f.dussous@gmail.com](mailto:f.dussous@gmail.com) avec copie au Golf de La Sorelle [secretariat@golf-lasorelle.com](mailto:secretariat@golf-lasorelle.com)

Le montant de l'inscription est de **600€** par équipe. Il est à régler **par virement** sur le compte du Comité départemental de golf de l'Ain, **au plus tard le 8 août 2026**. Le RIB du Comité de l'Ain est disponible auprès du trésorier Patrice Geindre à [patrice.geindre@wanadoo.fr](mailto:patrice.geindre@wanadoo.fr)

**Les horaires de départ** sont communiqués par mail à tous les clubs au plus tard le lundi précédant l'épreuve.

**La réunion des capitaines aura lieu vendredi 28 août 2026 à 11h au Golf de La Sorelle**. La présence de chaque capitaine ou de son représentant est obligatoire. Le nom de la personne habilitée à donner des conseils en plus du capitaine (cf. vade-mecum FFG 2026 §1.3.1 a) est donné lors de la réunion des capitaines.

**Repérage** : le club accueillant l'épreuve autorise les équipes à repérer gratuitement une fois le parcours **du 10/08 au 25/08 sur réservation auprès du golf de La Sorelle**. Le repérage à titre gracieux ne concerne que les joueurs sélectionnés par leur club et figurant dans la liste des équipiers potentiels transmise au club hôte (à noter que la tenue d'équipe est souhaitée). Les repérages supplémentaires devront faire l'objet d'un règlement au tarif défini par le club hôte (se renseigner auprès de celui-ci).

La participation au Championnat Départemental des Clubs de l'Ain par équipes implique l'acceptation du présent règlement. Les nouveaux clubs intéressés par ce Championnat des clubs doivent contacter le Comité de golf de l'Ain.

Tous les autres événements de la Semaine de l'Ain sont ouverts à tous les joueurs et clubs de l'Ain.

Renseignements et résultats sur le site du Comité de golf de l'Ain <http://comitegolfain.com/>

